

Votants : 93
Convocation du Conseil de Communauté :
le 8 janvier 2013
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 15 janvier 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 14 janvier 2013

ASSEMBLEES ET AFFAIRES JURIDIQUES- COMPETENCES OPTIONNELLES DE LA CAN - FIN DE RECONNAISSANCE DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE DE LA STATION D'EPURATION D'ECHIRE

Titulaires présents :

Geneviève GAILLARD, Thierry DEVAUTOUR, Serge MORIN, Stéphane PIERRON, Alain PARROT, Jacques BROSSARD, Joël MISBERT, René MATHE, Elisabeth MAILLARD, Jean-Jacques GUILLET, Joël BOURCHENIN, Gilbert BARANGER, Jean-Luc CLISSON, Michel SIMON, Dominique VALLEE, Brigitte COMPETISSA, Gérard LABORDERIE, Jean-Luc MORISSET, Bernard JOURDAIN, Marie-Christelle BOUCHERY, Jacques MORISSET, Sylvie DEBOEUF, Jean-Michel TEXIER, Olivier MARIE, Christian BREMAUD, Rabah LAICHOIR, Nicole DAVID, Gérard GIBAUD, Gilbert GOLAZ, Robert GOUSSEAU, Bernard ADAM, Maryvonne ARDOUIN, Jacky AUBINEAU, Jérôme BALOGUE, Alain BAUDIN, Amaury BREUILLE, Didier DAVID, Gwénaëlle FILLION-MIGNARD, Michel GENDREAU, Emmanuel GROLLEAU, Jacques GUILLOTEAU, Nicole IZORE, Anita JAGOUEX, Virginie LEONARD, Gaëlle MANGIN, Aurélien MANSART, Nicolas MARJAULT, Germain MEHL, Alain MEMIN, Josiane METAYER, Franck MICHEL, Danielle NICORA, Rose-Marie NIETO, Frédéric PASTOR, Christiane PINEAU, Alain PIVETEAU, Christophe POIRIER, Magdeleine PRADERE, Bernard RAIMOND, Philippe REY, Claire RICHECOEUR, Pierre RIGAUDEAU, Sylvette RIMBAUD, Monique SAGOT, Jean-Louis SIMON, Françoise TALBOT, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Francis THIBAUDAULT, Denis THOMMEROT, Hüseyin YILDIZ, Gérard ZABATTA

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Pascal DUFORESTEL à Geneviève GAILLARD, Blanche BAMANA à Denis THOMMEROT, Chantal BARRE à Michel GENDREAU, Pilar BAUDIN à Alain PIVETEAU, Elisabeth BEAUVAIS à Marc THEBAULT, Georges BERDOLET à Claire RICHECOEUR, Julie BIRET à Nicolas MARJAULT, Jean-Pierre BOUTHILLIER à Danielle NICORA, Dominique BOUTIN-GARCIA à Nicole IZORE, Alain CHAUFFIER à Brigitte COMPETISSA, Annie COUTUREAU à Maryvonne ARDOUIN, Annick DEFAYE à Hüseyin YILDIZ, Francis DUPONT à Stéphane PIERRON, Nicole GRAVAT à Amaury BREUILLE, Guillaume JUIN à Sylvette RIMBAUD, Anne LABBE à Josiane METAYER, Patrice LAPLACE à Christiane PINEAU, Eliane LE MAITRE à Jean-Michel TEXIER, Alain SAUVIAC à Bernard ADAM, Nathalie SEGUIN à Franck MICHEL, Jean-Claude SUREAU à Gaëlle MANGIN

Titulaires absents suppléés :

Titulaires absents :

Patrick BERNACCHI, Elsie COLAS, Patrick DELAUNAY, Jean-Pierre GAILLARD, Christian GRELIER, Véronique HENIN-FERRER, Jacqueline LEFEBVRE, Delphine PAGE, Michel PAILLEY

Titulaires absents excusés :

Pascal DUFORESTEL, Blanche BAMANA, Chantal BARRE, Pilar BAUDIN, Elisabeth BEAUVAIS, Georges BERDOLET, Julie BIRET, Jean-Pierre BOUTHILLIER, Dominique BOUTIN-GARCIA, Alain CHAUFFIER, Annie COUTUREAU, Annick DEFAYE, Francis DUPONT, Nicole GRAVAT, Guillaume JUIN, Anne LABBE, Patrice LAPLACE, Eliane LE MAITRE, Alain SAUVIAC, Nathalie SEGUIN, Jean-Claude SUREAU

Président de séance : Geneviève GAILLARD

Secrétaire de séance : Gaëlle MANGIN

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 14 JANVIER 2013

ASSEMBLEES ET AFFAIRES JURIDIQUES – COMPETENCES OPTIONNELLES DE LA CAN - FIN DE RECONNAISSANCE DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE DE LA STATION D'EPURATION D'ECHIRE

Madame **Geneviève GAILLARD**, Présidente, expose,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier ses articles L 1321-1s et L 5216-5s,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Niort,

Vu l'Arrêté Préfectoral portant constitution de la Communauté d'Agglomération de Niort du 20 décembre 1999,

Vu la délibération du 15 mai 2006 définissant la compétence Assainissement,

Considérant que la station d'épuration d'Echiré sise sur la parcelle AI 53 (qui a fait l'objet d'une division parcellaire AI 375 et AI 376) a été mise à disposition par la commune d'Echiré,

Considérant que, suite à la mise en service de la station d'épuration de Pelle-Chat, les équipements et une partie du terrain de la station d'épuration d'Echiré ne sont plus utilisés pour l'assainissement des eaux usées et n'ont plus de raison d'être affectés à la compétence assainissement,

Considérant que le poste de refoulement en service, construit par la CAN, est situé sur la parcelle AI 376,

Il est demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir :

- Procéder à la désaffectation de la parcelle AI 375 ainsi que des équipements qui s'y trouvent à compter du 1er février 2013, (la CAN constate ainsi que la parcelle et les équipements ne sont plus utiles à l'exercice de la compétence assainissement),
- Autoriser la Présidente à signer le procès-verbal de fin de mise à disposition et tous les documents afférents.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 93
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Geneviève GAILLARD

Présidente

Accusé de réception en préfecture
079-247900806-20130114-C01-01-2013-DE
Date de télétransmission : 17/01/2013
Date de réception préfecture : 17/01/2013